Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220406-DE

commune de BOHARS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean Luc MADEC, maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 19
DCM2026/22.04/06 Votants : 26
Procurations : 7

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Etaient présents Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Morgane BALCON, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Jean Philippe AUDIC, Mathias BOLLAERT, Stéphanie CORRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL.

Absents excusés et représentés : Arnaud BAUDOUIN (pouvoir donné à Jean Luc MADEC), Jean Marc MEVEL (pouvoir donné à Caroline MORVAN), Alexandre LAVIE (pouvoir donné à Arnaud BERGOT), Christine FRANCES (pouvoir donné à Jean Yves L'HOSTIS), Auriane ISIDORO (pouvoir donné à Jean Philippe AUDIC), Claire BELMONT (pouvoir donné à Maurice JOLY), Caroline LEMAIRE (pouvoir donné à Armel GOURVIL)

Absente excusée : Myrtil CARBILLET

A été élu secrétaire de séance : Caroline MORVAN

OBJET : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS – COMMISSION COMMUNAUTAIRE D'ACCESSIBILITE DE BREST METROPOLE

Rapporteur : David MORVAN

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes membres d'un EPCI de confier, au travers d'une convention, à la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées de leur établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tout ou partie des missions qu'elles auraient normalement confié à leur propre commission communale d'accessibilité et ce, même si ces missions ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de leur EPCI d'appartenance.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260428-DCM2026220406-DE

Le rôle de cette commission est de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, établir un rapport annuel et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Elisabeth Le Goff	Jean-Philippe Audic

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le titulaire et le suppléant.

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait en mairie, le 28 avril 2026

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Caroline MORVAN

Le maire
Jean Luc MADEC